

Assurance-chômage

Stoppons la précarité et la casse de la protection sociale, exigeons de nouveaux droits !

La négociation assurance chômage s'arrête le 20 février, devant le refus du patronat de renoncer à la précarité et d'envisager tout système de modulation des cotisations patronales pour lutter contre l'abus du recours aux contrats précaires.

Ces négociations se sont ouvertes le 9 novembre sous la pression du gouvernement, qui a exigé dans sa lettre de cadrage du 25 septembre des économies drastiques (1,3 milliard d'euros par an !) sur le dos des chômeurs.

Dès le départ, la CGT a déchiré cette lettre de cadrage pour signifier que nous n'accepterions pas un euro de baisse de droit, mais que nous voulions des mesures contraignant les employeurs à renoncer au développement des contrats précaires de toutes sortes (contrats courts, CDI à temps partiel, CDI intérimaires et même faux travail indépendant).

Le patronat a tenté de passer en force, fort zélé à appliquer les baisses de droits, sur l'ensemble des allocataires, que ce soit les intérimaires, les assistantes maternelles, les travailleurs précaires de plus en nombreux à chaque livraison des chiffres d'inscrits à Pôle Emploi. Et bien sûr sur le dos des artistes et techniciens intermittents du spectacle, objet d'une autre lettre de cadrage réclamant des économies là encore inacceptables.

Le patronat, et singulièrement le Medef représentant les plus grosses entreprises concentrant les profits (57 milliards de dividendes en 2018), n'a jamais voulu négocier et a joué un double jeu permanent avec le gouvernement. Le Medef a sensiblement le même objectif qu'Emmanuel Macron : une société où les droits sont réduits au minimum et où les inégalités explosent, une société où les grands groupes les plus riches ont de moins en moins d'obligations, pendant que les plus précaires sont forcés à « traverser la rue » pour passer d'un emploi dégradé à un autre.

Désormais l'avenir de l'assurance chômage est en suspens. Des discussions vont avoir lieu avec le gouvernement, à la fois sur les droits, sur la précarité, et sur la gouvernance de l'assurance chômage.

Tout au long de la négociation, la CGT a cherché l'unité syndicale pour lutter contre la précarité. Notre délégation a ainsi proposé un système de surcotisation partagée entre les entreprises donneuses d'ordre (représentées par le Medef) et les plus petites entreprises (les sous-traitants, les petits franchisés...).

La CGT appelle désormais l'ensemble des travailleurs avec ou sans emploi, à la vigilance sur les décisions du gouvernement et à amplifier les mobilisations pour empêcher la casse de la protection sociale, la casse du service public, pour augmenter les salaires et enfin progresser pour l'égalité entre femmes et hommes.

La CGT appelle à construire les grèves et manifestations dans l'unité la plus large, notamment le 19 mars !

Montreuil, le 20 février 2019